



Document de cadrage de la Situation Intégratrice (SI) 10.2 Tâche 3

Pour l'évaluation de la SI 10.2 Tâche 3 :

- Un dossier par étudiant.
- Un dossier de 4 pages maximum (hors annexes) est attendu. Il est possible d'apporter des annexes pertinentes (organisation spatiale de la situation, extraits de textes officiels, SCCC, ...) et référencées dans le corps du texte.

Etape 1 :

Vous choisirez un cycle, et un niveau de classe dans une activité précise parmi les 4 champs d'apprentissages des programmes de l'EPS du cycle 1 au cycle 3.

Vous pouvez vous appuyer sur vos expériences de l'enseignement de l'EPS durant vos stages pour effectuer votre choix d'activité.

Etape 2 :

Vous proposerez une situation d'apprentissage présentée sous forme d'une fiche de préparation qui devra permettre :

- De présenter les objectifs de cette situation d'apprentissage en lien avec les programmes officiels et les attendus de fin de cycle.
- D'évoquer une difficulté motrice rencontrée, lors de cette situation d'apprentissage, par les élèves et d'y apporter une solution.
- De proposer une variable de complexification permettant de prolonger la situation d'apprentissage.
- De montrer comment cette situation d'apprentissage peut participer au développement d'une des thématiques suivantes en lien avec le socle commun de compétences, de connaissances et de culture :
 - l'éducation à la santé et à la sécurité
 - la formation de la personne et du citoyen
 - l'inclusion.

Critères d'évaluation

1. Sur le contenu

- Référence aux objectifs des programmes officiels EPS : 3 points.
- Fiche de préparation d'une situation d'apprentissage complète et pertinente : 6 points.
- Difficulté motrice : 4 points
- Variable de complexification : 2 points
- Développement de la thématique en lien avec le socle commun de compétences, de connaissances et de culture : 5 points.

2. Sur la forme

- Marges : 2,5 cm
- Police de caractère : Times 12 pt ou Arial 11 pt
- Interligne 1,5
- Texte justifié
- Respect de la norme American Psychological Association (APA)
- Qualité rédactionnelle : 2 points maximum pourront être retirés pour des défauts de forme.

Le dossier devra être déposé sous format électronique sur les pages Arche ouvertes à cet effet. La date de dépôt est mentionnée dans le calendrier annuel.